



联合国
粮食及
农业组织

Food and Agriculture
Organization of the
United Nations

Organisation des Nations
Unies pour l'alimentation
et l'agriculture

Продовольственная и
сельскохозяйственная организация
Объединенных Наций

Organización de las
Naciones Unidas para la
Alimentación y la Agricultura

منظمة
الغذية والزراعة
للأمم المتحدة

F

COMMISSION DES RESSOURCES GÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Point 4 de l'ordre du jour provisoire

GROUPE DE TRAVAIL TECHNIQUE INTERGOUVERNEMENTAL SUR LES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Neuvième session

Rome, 25-27 juillet 2018

PRÉPARATION DU TROISIÈME RAPPORT SUR *L'ÉTAT DES RESSOURCES PHYTOGÉNÉTIQUES MONDIALES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE DANS LE MONDE*

TABLE DES MATIÈRES

	Paragraphes
I. Introduction.....	1-3
II. Historique.....	4-6
III. Rapports nationaux	7-10
IV. Études thématiques	11-12
V. Ressources budgétaires nécessaires	13-14
VI. Indications que le Groupe de travail est invité à donner	15
<i>Annexe I: Liste révisée des études thématiques proposées</i>	

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents peuvent être consultés à l'adresse www.fao.org.



I. INTRODUCTION

1. Le Programme de travail pluriannuel de la Commission des ressources génétiques pour l'alimentation et l'agriculture (la Commission) prévoit la présentation du *troisième Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le troisième Rapport) lors de la dix-neuvième session ordinaire de la Commission. L'examen du deuxième Plan d'action mondial pour les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le deuxième Plan d'action mondial) est prévu pour la session suivante¹.

2. À sa dernière session, la Commission a approuvé le calendrier révisé proposé pour la préparation du troisième Rapport et le suivi de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial, et a pris note du budget provisoire révisé². Selon le calendrier révisé, la Commission doit examiner à sa dix-septième session ordinaire les directives relatives à l'élaboration des rapports nationaux, en vue du troisième Rapport. À sa dernière session, elle a demandé à la FAO de modifier, le cas échéant, la liste des études thématiques et de consulter le Groupe de travail technique intergouvernemental sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Groupe de travail) ainsi que la Commission sur les études thématiques avant d'entamer les travaux³.

3. Le présent document fournit des informations générales sur la préparation du troisième Rapport, propose des modalités d'établissement des rapports nationaux et présente une liste révisée des études thématiques.

II. HISTORIQUE

4. La FAO a publié le premier *Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le premier Rapport) en 1996, à l'occasion de la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques⁴. Le *deuxième Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde* (le deuxième Rapport) a été approuvé par la Commission en 2009, à sa douzième session ordinaire⁵. Le deuxième Rapport, une mise à jour du premier Rapport, présente les changements et faits survenus depuis 1996. Il contient une évaluation de l'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (RPGAA) et des tendances en la matière, et recense les lacunes et besoins les plus importants.

5. Ces deux rapports ont suscité un vif intérêt et donné lieu à des politiques publiques. Donnant suite aux conclusions du premier Rapport, le Plan d'action mondial pour la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture, à évolution continue, et la Déclaration de Leipzig sur la conservation et l'utilisation durable des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (Déclaration de Leipzig)⁶ ont été adoptés en 1996 par 150 pays, à la quatrième Conférence technique internationale sur les ressources phytogénétiques. La Déclaration de Leipzig a donné un nouvel élan en faveur de la révision de l'Engagement international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture⁷. Cette révision a abouti au Traité international sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (le Traité). Pour donner suite au deuxième Rapport, la Commission a révisé le Plan d'action mondial et le Conseil de la FAO a adopté en 2011, au nom de la Conférence de la FAO, le deuxième Plan d'action mondial⁸.

6. Le projet de troisième Rapport sera examiné par le Groupe de travail, à sa onzième session en 2022, et la Commission, à sa dix-neuvième session en 2023. Conformément au calendrier convenu, le troisième Rapport s'appuiera, notamment, sur deux cycles de rapports nationaux sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial (janvier 2012 – juin 2014 et juillet 2014 – décembre 2019).

¹ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, *annexe C*.

² CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 66. Pour ce qui concerne le calendrier révisé, voir le document CGRFA-16/17/17 *annexe I* ; pour le budget provisoire révisé, voir le document CGRFA-16/17/17 *annexe II*.

³ CGRFA-16/17/Rapport Rev.1, paragraphe 67.

⁴ ITCPGR/96/REP, paragraphes 13 et 14.

⁵ <http://www.fao.org/docrep/014/i1500f/i1500f00.htm>.

⁶ <http://www.fao.org/FOCUS/E/96/06/more/declar-e.htm>

⁷ http://www.fao.org/fileadmin/templates/nr/documents/CGRFA/Resolution8-83_f.pdf

⁸ CL 143/REP, paragraphe 43.

III. RAPPORTS NATIONAUX

7. Les données de suivi communiquées périodiquement par les pays sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action constituent une part importante des rapports nationaux établis pour la préparation du troisième Rapport. Le plan du troisième Rapport reprend la structure du deuxième Plan d'action ce qui facilite l'utilisation des rapports de suivi établis pour le troisième Rapport.

8. Les pays étaient convenus de faire rapport sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial entre janvier 2012 et juin 2014. Comme décidé par la Commission, les rapports correspondant au deuxième exercice de suivi, couvrant la période allant de juillet 2014 à décembre 2019, doivent être soumis d'ici la fin 2020. Il est proposé que, pour la préparation du troisième Rapport, les pays complètent les données issues des exercices de suivi par un exposé récapitulatif qui analyse les progrès accomplis durant la période. L'objectif de cet exposé doit être de recenser les lacunes et les difficultés qui persistent dans la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Les données issues des exercices de suivi périodiques et l'exposé analytique qui les complète seront introduites dans le Système mondial d'information et d'alerte rapide sur les ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture (WIEWS). Il n'y aura donc plus lieu d'établir des rapports nationaux distincts.

9. Le troisième Rapport s'appuiera sur les éléments suivants:

- i) les données communiquées par les pays sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial pour la période qui va de janvier 2012 à juin 2014;
- ii) les données que doivent fournir les pays, conformément au cadre de suivi convenu⁹, pour la période qui va de juillet 2014 à décembre 2019;
- iii) un exposé récapitulatif des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action pendant la période qui va de janvier 2012 à décembre 2019 et les lacunes et les contraintes restantes;
- iv) les études thématiques de référence.

10. L'approche proposée pour l'élaboration des exposés récapitulatifs est présentée dans le document relatif à l'élaboration des rapports nationaux en vue de l'établissement du troisième Rapport sur L'État des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (*Preparation of Country Reports for The Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture*)¹⁰.

IV. ÉTUDES THÉMATIQUES

11. Le troisième Rapport sera élaboré à partir d'études portant sur des thèmes en lien avec la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Pour donner suite à la demande de la Commission, la FAO a révisé la liste des études thématiques proposées¹¹ en fonction d'éléments récents, notamment les commentaires de participants à une consultation d'experts tenue à la fin 2017 au Siège de la FAO. Les cinq études précédemment proposées restent pertinentes, mais une autre étude thématique est proposée sur les politiques en matière de semences.

12. La liste révisée proposée figure à l'*annexe I* au présent document, afin que le Groupe de travail l'examine. Les études thématiques seront élaborées dès que la Commission les aura approuvées, sous réserve de la disponibilité des fonds nécessaires.

V. RESSOURCES BUDGÉTAIRES NÉCESSAIRES

13. Comme l'indique le budget révisé présenté à la Commission à sa dernière session¹², les ressources nécessaires à l'élaboration du troisième Rapport représentent au total 907 000 USD, imputés sur le Programme ordinaire, et 1 702 000 USD financés par des fonds extrabudgétaires.

⁹ CGRFA-16/17/17, *annexe I*.

¹⁰ CGRFA/WG-PGR-9/18/Inf.9.

¹¹ CGRFA-16/17/17, *annexe III*.

¹² CGRFA-16/17/17, *annexe II*.

14. Il faudra prévoir un appui financier pour permettre aux pays en développement d'élaborer leur rapport national. Cet appui sera particulièrement nécessaire pour l'organisation de consultations nationales réunissant les parties prenantes, de l'évaluation de la mise en œuvre du deuxième Plan d'action mondial et de l'exercice d'analyse à mener. À ce jour, aucun fonds extrabudgétaire n'a été mobilisé à cette fin.

VI. INDICATIONS QUE LE GROUPE DE TRAVAIL EST INVITÉ À DONNER

15. Le Groupe de travail souhaitera peut-être:

- i) recommander à la Commission d'inviter les pays à communiquer leurs informations sur la mise en œuvre du deuxième Plan d'action pour la période allant de juillet 2014 à décembre 2019, par l'intermédiaire du système WIEWS, à compter de janvier 2020 et avant le 31 décembre 2020 au plus tard; et, conformément aux directives sur l'établissement des rapports nationaux, à présenter une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre du deuxième Plan d'action entre janvier 2012 et décembre 2019 et une analyse des lacunes et des contraintes restantes;
- ii) examiner et réviser, le cas échéant, l'approche proposée pour l'élaboration des exposés récapitulatifs, telle qu'elle est énoncée dans le document sur l'élaboration des rapports de pays en vue de l'élaboration du troisième Rapport sur L'état des ressources phytogénétiques pour l'alimentation et l'agriculture dans le monde (Preparation of Country Reports for The Third Report on the State of the World's Plant Genetic Resources for Food and Agriculture), ainsi que la liste des études thématiques, pour examen par la Commission;
- iii) recommander que la Commission invite les donateurs à fournir les ressources extrabudgétaires nécessaires pour financer l'élaboration du troisième Rapport.

ANNEXE I

LISTE RÉVISÉE DES ÉTUDES THÉMATIQUES PROPOSÉES

Pour donner suite à la demande de la Commission, on trouvera dans la présente annexe une liste révisée d'études portant sur des thèmes transversaux ayant une incidence sur la conservation et l'utilisation durable des RPGAA. Les études thématiques, qui fourniront le contexte du troisième Rapport, couvrent les nouveaux enjeux, les progrès et/ou les tendances, en particulier dans les disciplines scientifiques et technologiques, les questions juridiques et réglementaires, les politiques, les normes et les évolutions sociales. Elles serviront donc de matériel de référence et faciliteront l'accès à des données validées, des technologies et des outils de prise de décision, des communautés de pratique et des domaines où les capacités doivent être renforcées.

Les thèmes proposés sont les suivants:

- **Changement climatique.** Les phénomènes météorologiques extrêmes continueront d'avoir des répercussions sur les lieux et les modalités de conservation et d'utilisation des RPGAA. C'est pourquoi une grande partie des contributions déterminées au niveau national¹³ en vue de la mise en œuvre de l'Accord de Paris sur le climat¹⁴ comprennent des mesures visant à adapter la production agricole aux aléas des changements climatiques. Il est à noter en particulier, en ce qui concerne la conservation et l'utilisation durable des RPGAA, que les changements climatiques, du fait de leur impact sur les habitats naturels, auront une incidence sur la répartition des variétés sauvages apparentées à des variétés cultivées ainsi que des plantes sauvages récoltées à des fins alimentaires et sur l'évolution de leurs caractéristiques d'adaptation. La fréquence des phénomènes météorologiques extrêmes pousse aussi à mettre au point des variétés résistantes qui continueront d'être indispensables aux systèmes alimentaires, notamment dans les pays en développement vulnérables qui vivent sur des systèmes de production à faible intensité d'intrants. Les pays, afin de s'acquitter de leurs obligations au regard des contributions déterminées au niveau national et de mettre en œuvre le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe¹⁵ ainsi que l'Action commune de Koronivia pour l'agriculture¹⁶ (qui vise aussi à remédier aux vulnérabilités de l'agriculture et partant de la sécurité alimentaire et de la nutrition face aux changements climatiques), auront besoin notamment de soutien et d'outils pour prévoir quelles seront les RPGAA les plus menacées et déterminer comment les préserver et les utiliser durablement.
- **Nutrition.** La faim cachée, à savoir les carences en micronutriments, et l'obésité sont des problèmes de santé publique d'une très grande importance. La communauté internationale s'engage à lutter contre ces fléaux à travers notamment le Cadre d'action de la deuxième Conférence internationale sur la nutrition (CIN2)¹⁷ et la Décennie d'action des Nations Unies pour la nutrition (2016-2025)¹⁸. Le Prix mondial de l'alimentation 2016 a été attribué aux travaux sur la biofortification des cultures de base et leur accessibilité accrue pour les populations vulnérables¹⁹, soulignant ainsi l'importance de l'utilisation durable des RPGAA pour la réalisation des objectifs fixés. Il faut donc accorder une priorité élevée au renforcement de la qualité et des caractéristiques nutritionnelles des variétés améliorées, qui doit constituer un objectif normal de la sélection végétale, et à la diversification des régimes alimentaires, qui doivent comporter des légumes feuillus et des légumes secs. Il apparaît donc important que le troisième Rapport passe en revue les derniers progrès observés en matière d'utilisation durable des RPGAA, dans un souci d'amélioration de la nutrition.

¹³ <http://unfccc.int/focus/items/10240.php>.

¹⁴ https://unfccc.int/sites/default/files/french_paris_agreement.pdf.

¹⁵ <https://www.unisdr.org/we/coordinate/sendai-framework>

¹⁶ <https://unfccc.int/sites/default/files/resource/docs/2017/cop23/fre/11a01f.pdf>, Décision 4/CP.23.

¹⁷ <http://www.fao.org/3/a-mm215f.pdf>.

¹⁸ <http://www.who.int/nutrition/decade-of-action/workprogramme-2016to2025/fr/>.

¹⁹ https://www.worldfoodprize.org/en/laureates/2016_andrade_mwanga_low_and_bouis/.

- **Génotypage et phénotypage des RPGAA.** Grâce à de nouveaux outils et à de nouvelles méthodes bien plus efficaces, nous pouvons désormais produire un volume très important de données fiables sur le matériel génétique, à un coût et avec une rapidité que l'on n'aurait pu imaginer auparavant. Ainsi, en s'appuyant sur la Stratégie d'identification ciblée du matériel génétique, il est possible d'établir une caractérisation prédictive de nouvelles ressources génétiques en permettant l'attribution de propriétés phénotypiques ou génotypiques sur la base des données environnementales fournies par les sites de collecte ou à l'aide de données relatives à des échantillons déjà caractérisés. Le coût moyen de production de données génétiques moléculaires a chuté ces dernières années. Ce facteur, et les progrès des capacités humaines et institutionnelles, rend possible l'utilisation systématique de plateformes génétiques moléculaires à haut débit pour produire rapidement et à bas coût quantités de données considérables. Le génotypage par séquençage, grâce auquel des séquences entières de génome de divers échantillons d'individus sont utilisées pour cataloguer les variations, en est un exemple. De même, des plateformes de phénotypage à haut débit, y compris celles qui s'appuient sur l'imagerie, sont utilisées pour produire des quantités importantes de données morphologiques, physiologiques et biochimiques d'une valeur prédictive importante. La phénotypique est une discipline relativement nouvelle qui vise à rapprocher les données phénotypiques et génotypiques et donc facilite l'établissement de relations de cause à effet entre des caractères observés et leurs fondements moléculaires sous-jacents.
- **Doubles de sécurité.** La duplication de sécurité des échantillons uniques constitue une pratique fondamentale pour réduire les risques de perte de diversité génétique dans les collections *ex situ*. Cependant, au-delà d'un niveau raisonnable, la duplication des échantillons conservés n'est pas nécessaire et mobilise des ressources financières qui pourraient être employées à d'autres tâches urgentes. Comme le deuxième Rapport l'avait mis en évidence, l'augmentation du matériel détenu dans les banques de gènes est due en grande partie aux doublons. Il conviendrait d'étudier plus avant les moyens permettant de réduire le nombre des doublons non intentionnels dans les collections *ex situ*. Cette étude pourrait notamment contribuer à mieux définir ce qui constitue un «double de sécurité» et à énoncer des critères applicables. Cela apparaît aujourd'hui nécessaire car il convient d'établir une distinction entre les collections de type «boîte noire», qui renferment des échantillons en grande partie non contrôlés, et les collections constituées de facto de «doubles de sécurité», qui supposent une gestion active des échantillons conservés.
- **Nouvelles biotechnologies.** Les biotechnologies ne cessent d'évoluer et ont un impact profond sur la conservation et l'utilisation durables des RPGAA. Ces nouvelles techniques sont notamment les suivantes:

Édition génomique. Les techniques de recombinaison de l'ADN ont été utilisées pour incorporer dans les variétés de culture des caractères nouveaux souhaités qui ne pouvaient être directement obtenus à partir des collections de matériel génétique. Ces vingt dernières années, des variétés végétales ont été créées par modification génétique; ce sont les organismes génétiquement modifiés (ou OGM). Leur commercialisation a donné lieu à des débats polarisés, mais le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la Convention sur la diversité biologique constitue le cadre international convenu qui régit la dissémination sans risques des OGM dans l'environnement. Les capacités nécessaires à l'application des techniques d'édition génomique, expression qui désigne un ensemble relativement nouveau de technologies utilisées pour apporter des changements précis au patrimoine génétique d'individus et créer ainsi des organismes dotés de caractéristiques modifiées prévisibles, se sont rapidement répandues ces dernières années. CRISPR (*Clustered Regularly Interspaced Short Palindromic Repeats*) ou groupement d'éléments palindromiques et d'espaceurs est une technique apparue en 2012, qui est maintenant appliquée dans des milliers de laboratoires à travers le monde; elle est la plus répandue des nouvelles techniques utilisées pour obtenir des mutations prédéterminées. L'édition génomique a servi à mettre au point de nouvelles variétés

végétales^{20, 21}. CRISPR, par exemple, est un système peu coûteux et qui ne pose pas de difficultés techniques, et il n'existe pas d'essais de laboratoires fiables en mesure d'identifier un organisme dont le génome a été corrigé. Malgré le développement rapide, le coût relativement faible et la facilité d'application de l'édition génomique, aucune politique n'a été élaborée à cet égard. Par exemple, il n'existe pas d'accord sur la question de savoir si les organismes à génome édité sont des OGM et si par conséquent ils relèvent ou non du Protocole de Cartagena.

Forçage génétique. La probabilité qu'un descendant hérite d'une variante d'un gène d'un parent peut être prévue avec précision. Le forçage génétique est une technique qui consiste à modifier une fréquence attendue de l'hérédité d'un gène particulier ou d'un ensemble de gènes de manière à en accroître la prévalence. Depuis qu'on a constaté que l'édition génomique pouvait s'accompagner du forçage génétique, on a produit des populations de moustiques mutants à génome corrigé par forçage génétique pour induire la prépondérance de mâles, l'infertilité héréditaire chez les femelles ou la capacité réduite de transmettre des maladies comme le paludisme, la dengue ou le zika^{22, 23, 24}. Il est à craindre que les plantes à génome édité par forçage génétique puissent ainsi modifier de manière permanente le patrimoine génétique de toute une population de l'organisme concerné et par extension la dynamique de l'ensemble de l'écosystème. Les environnementalistes critiquent fortement le forçage génétique et réclament un moratoire sur la recherche-développement de cette technique²⁵. Comme c'est le cas pour l'édition génomique, il n'existe guère de politiques en la matière et certainement aucun mécanisme global régissant cette technologie qui pose de réelles questions éthiques et environnementales.

Biologie de synthèse. En l'absence d'une définition convenue au niveau international, on considère que les caractéristiques communes des applications de la biologie de synthèse sont notamment la synthèse de matériel génétique artificiel et une approche fondée sur l'ingénierie pour fabriquer des éléments, des organismes et des produits²⁶. En effet, en tirant parti tout à la fois des avancées de la biologie, de la chimie, de l'informatique et de l'ingénierie, les scientifiques sont maintenant en mesure de créer des séquences d'ADN entièrement artificielles. En substance, des ordinateurs et des produits chimiques de laboratoire sont utilisés pour créer des organismes qui ont de nouvelles fonctions – produire des biocarburants ou excréter les précurseurs de médicaments, par exemple²⁷. Plusieurs produits, notamment l'acide artémisinique, un antipaludique, sont produits commercialement ou sont en passe de l'être. Ce nouveau domaine de la biotechnologie ouvre d'immenses perspectives mais soulève aussi des questions d'ordre éthique et des questions de sécurité qui ne semblent pas avoir retenu l'attention qu'il faudrait.

- **Plantes qui se reproduisent par multiplication végétative et espèces à semences récalcitrantes.** Une grande partie des espèces végétales conservées produisent des semences classiques, mais un certain nombre d'espèces produisent des semences récalcitrantes ou se propagent par multiplication végétative. Ces ressources génétiques sont souvent conservées dans des banques de gènes *in situ*, qui exigent de vastes étendues de terres et de grandes quantités d'intrants et de ressources et sont exposées à des menaces environnementales et biologiques. Les autres méthodes de conservation, dont la culture *in vitro* et la cryoconservation, exigent un personnel technique hautement qualifié et du matériel coûteux; en outre, des méthodes propres à chaque espèce doivent être mises au point. Il en résulte qu'un grand nombre de ces espèces

²⁰ <https://www.scientificamerican.com/article/gene-edited-crispr-mushroom-escapes-u-s-regulation/>.

²¹ <http://cen.acs.org/articles/95/i24/CRISPR-new-toolbox-better-crops.html>.

²² <https://www.nature.com/news/gene-drive-mosquitoes-engineered-to-fight-malaria-1.18858>

²³ <https://www.nature.com/news/mosquitoes-engineered-to-pass-down-genes-that-would-wipe-out-their-species-1.18974>

²⁴ <http://www.nature.com/news/gene-drives-thwarted-by-emergence-of-resistant-organisms-1.21397>

²⁵ <http://www.the-scientist.com/?articles.view/articleNo/47854/title/UN-Rejects-Calls-for-Moratorium-on-Gene-Drive-Research/>

²⁶ <https://www.cbd.int/doc/publications/cbd-ts-82-en.pdf>

²⁷ <http://www.synbioproject.org/topics/synbio101/definition/>

sont insuffisamment représentées dans les banques de gènes et sont défavorisées du point de vue de leur conservation. Le troisième Rapport examinera la situation concernant la conservation de ces ressources génétiques et fera le point des technologies nécessaires pour renforcer leur conservation dans les banques de gènes.

- **Politiques et réglementations nationales en matière de semences et diversité des RPGAA sur l'exploitation.** Les cadres réglementaires nationaux, en particulier les politiques et les lois en matière de semences, sont souvent considérés comme un facteur de l'appauvrissement génétique croissant constaté dans les cultures. Afin de vérifier cette hypothèse, la FAO a mené un examen préliminaire des politiques et des lois applicables pour déterminer si celles-ci comportaient des dispositions susceptibles d'avoir pour effet involontaire de diminuer la diversité des variétés végétales, en particulier des variétés des agriculteurs/variétés locales. Cet examen a porté sur les lois, les politiques et les réglementations appliquées dans 94 pays, la Communauté andine et l'Union européenne. Dans de nombreux pays, les lois comportent des dispositions susceptibles de restreindre la vente ou l'utilisation des variétés d'agriculteurs/variétés locales. Plus important peut-être, 28 pour cent des pays non seulement interdisent explicitement la vente de semences non certifiées mais exigent que toutes les variétés de toutes les cultures soient homologuées. Dans 45 pour cent des pays étudiés, toutes les transactions commerciales portant sur des semences sont réglementées. Dans d'autres pays cependant, les ventes de semences entre agriculteurs ne sont pas réglementées. De nombreuses dispositions importantes pouvant avoir une incidence pour les RPGAA sont considérées comme des décisions de gestion laissées à la discrétion des autorités nationales chargées de la question des semences. L'impact des cadres réglementaires nationaux sur la diversité des RPGAA dans les exploitations dépend de la manière dont ils sont interprétés et mis en œuvre. Cette étude thématique prolongera cet examen. On sélectionnera des études de cas représentant des scénarios différents en vue d'une analyse plus approfondie des tendances et de leur impact.